

# VITESSE

## REGLEMENT PARTICULIER 2026 LIGUE MINI OGP



MOTO-CLUB :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

N° D'ÉPREUVE FFM :

DATE :

LIEU :

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Licence : .....
Président du Jury ou Arbitre-----	Licence : .....
Membre du Jury -----	Licence : .....
Membre du Jury -----	Licence : .....
Commissaire technique responsable - -----	Licence : .....
Responsable du chronométrage -----	Licence : .....

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	AGE	MACHINE	PUISSEANCE MAX
<input type="checkbox"/> MINI OGP 115			
<input type="checkbox"/> MINI OGP 160			
<input type="checkbox"/> MINI OGP 190			

Les machines électriques sont admises sous réserve de respecter les règles de puissance dans la catégorie mentionnée.

### AUTRE(S) CATÉGORIE(S) :

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** :  
*casque homologué aux normes FIM, combinaison en cuir 1 ou 2 pièces, gants en cuir, protection dorsale.*

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise par écrit et en main propre au Directeur de course au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € (300 € pour un moteur 4T), qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...

Nombre de secouristes .....

Hôpital le plus proche .....

Nombre d'ambulance(s) .....

Temps de trajet (en min) .....

## ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

### Accès :

Nom du site .....

Adresse .....

### Caractéristiques :

Longueur du circuit .....

Largeur minimum de la piste .....

#### CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Nombre d'OCP\* .....

\*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

#### VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

#### VISA DE LA LIGUE

DATE:

#### VISA DE LA FFM

DATE:

NUMÉRO:

# VITESSE

LIQUE MINI OGP



## HORAIRES PRÉVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve



MOTO-CLUB:  
DATE:  
LIEU:

HEURE	DÉROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE

**RÈGLEMENT PARTICULIER**  
**HORAIRES PRÉVISIONNELS\****\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

MOTO-CLUB:  
DATE:  
LIEU:

**HEURE****DÉROULEMENT****CATEGORIE(S)****DURÉE**

HEURE	DÉROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE